



Saint-Pierre Dels Forcats, le 2/11/2022

Madame, Monsieur ,

Votre enfant fait du sport, pratique une activité culturelle ou de loisir dans une association locale ?

Cette année la commune souhaite ardemment que chaque jeune habitant à Saint Pierre Dels Forcats ait accès au sport, à la culture et aux loisirs. Ainsi elle a voté une aide financière de 50 € par enfant.

Pour en bénéficier, votre enfant doit :

- Avoir entre 5 ans et 18 ans (au-delà pour les étudiants),
- Résider à Saint Pierre Dels Forcats,
- Adhérer à une association sportive, culturelle ou de loisir locale.

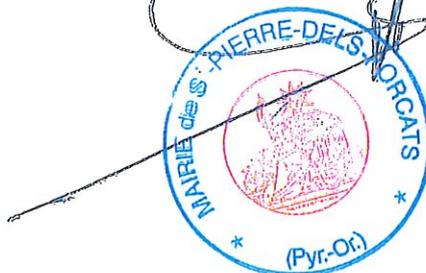
Pour obtenir cette aide financière, vous devrez vous présenter à la mairie de Saint Pierre Dels Forcats, ou envoyer par courrier ou par mail les photocopies des documents suivants pour chaque enfant :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, facture d'eau, assurance habitation ou dernier loyer),
- Une pièce d'identité de l'enfant (livret de famille, carte d'identité, passeport, ou carte de collégien, lycéen ou étudiant),
- Une attestation d'inscription dans une association sportive, culturelle ou de loisir locale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,

Pierre BLANQUE



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : [accueil@mairiestpierreforcats.fr](mailto:accueil@mairiestpierreforcats.fr) - Site internet : [www.stpierreforcats.fr](http://www.stpierreforcats.fr)